

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 28

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 17**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

21/02/2024

**28 Présents :** *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM. LARDE Alain, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**04 Pouvoirs :** Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à M. BERTHIER Yves, M. PICHE Barthélémy à Mme HERRAULT Françoise, Mme SAUNIER Elise à M. CAGNIN Georges, Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel.

**04 Absents :** Mmes LABBAY Catherine, MADELON Caroline, MM. BERTHOLLIER Christian, BILLON Pierre.

**OBJET : MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 16 septembre 2008 par laquelle le conseil communautaire a approuvé l'acquisition et la mise à disposition d'un véhicule à quatre communes membres ;

Considérant la volonté d'une des quatre communes de ne plus bénéficier de cette mise à disposition,

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que pour aider les communes les plus modestes du territoire, le conseil communautaire avait accepté d'acquérir puis de mettre à disposition un véhicule pour le service technique de ces communes.

Le 22 décembre 2023, la commune de S<sup>te</sup> Marie d'Alvey a dénoncé la convention.

Il convient par avenant de modifier les participants à la convention :

- Retrait de S<sup>te</sup> Marie d'Alvey ;
- Subrogation de la commune nouvelle de S<sup>t</sup> Genix-les-Villages à la place de S<sup>t</sup> Maurice de Rotherens.

L'avenant prévoit que les frais de fonctionnement sont répartis entre les communes restantes au prorata de leur temps d'utilisation déclaré.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention**

➤ **APPROUVE** la rédaction du projet d'avenant proposé par le Président ;  
➤ **AUTORISE** le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer tout acte utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 07/03/2024,

Le Président,  
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance  
Georges CAGNIN



A blue ink signature of Georges CAGNIN.